

## **06. Comment l'Ecole doit-elle s'adapter à la diversité des élèves ?**

➤ UN CONSTAT :

- le collège unique n'a pas su répondre à la diversité des élèves : les élèves en difficulté à l'entrée en 6<sup>ème</sup>, restent en difficulté malgré les tentatives d'aide, de soutien, de pédagogie du détour (travaux croisés, itinéraires de découvertes...)
- Dans ce mode de fonctionnement, l'élève est en permanence en situation de subir. De ce fait, les difficultés constatées en amont ne font que s'amplifier.
- les contenus des programmes sont trop ambitieux, et les quantités de travail demandées trop importantes, tous ne sont pas dans les meilleures conditions pour l'effectuer,
- les rythmes quotidiens et hebdomadaires sont inadaptés,
- la trop grande hétérogénéité des classes est parfois un handicap pour la progression de tous,
- l'orientation en fin de 5<sup>ème</sup> pouvait être considérée comme prématurée, mais certains élèves arrivent en 6<sup>ème</sup> avec des difficultés déjà identifiées à l'école élémentaire s'ennuient au collège et décrochent, l'orientation est vécue comme un échec.
- Les classes passerelles sont reconnues comme une richesse du système.

DES PISTES A EXPLORER :

- une plus grande souplesse devrait être possible dans l'emploi du temps annuel et dans les effectifs,
- Respecter les rythmes d'apprentissage individuels : privilégier l'enseignement à effectifs réduits pour les élèves en difficulté sur tous les niveaux,
- Elaborer un programme minimum à couvrir dans sa totalité (c'est sur ce programme minimum que porteraient les examens). En marge de ce programme minimum, l'enseignant doit disposer de temps pour faire du soutien, de l'approfondissement, permettre des initiatives locales et pour satisfaire aux intérêts spontanés de ses élèves,
- Mettre en place un système d'options pour répondre aux centres d'intérêts des enfants et diversifier l'offre de formation. L'horaire optionnel doit être le même pour tous, et son contenu – qui doit développer les aptitudes, les intérêts et qui doit valoriser chaque élève- fera l'objet d'une évaluation prise en compte dans l'orientation,
- Les échanges (visites, stages ) dans les lycées professionnels et technologiques pourraient être privilégiés, et être pris en compte dans la scolarité du collège,
- Développer les contrats éducatifs locaux pour l'aide aux élèves en difficultés,
- Le système de notation doit également être repensé.

## **Remarques complémentaires sur le débat (facultatif)**

## DECLARATION DES PERSONNELS A. T. O. S. S.

- Les personnels ATOSS rappellent leur appartenance à la communauté éducative, comme le précise la loi d'orientation de 1989.
- Aux côtés des personnels enseignants, les personnels ATOSS contribuent au bon fonctionnement du système éducatif, au bénéfice des élèves et des étudiants.
- Ils se réjouiraient de l'ouverture d'un large débat sur l'avenir de l'école si, sans attendre ses conclusions, des décisions lourdes de conséquences n'étaient pas déjà prises à leur rencontre.

Ainsi,

- la loi Sarkozy relative aux responsabilités locales consacre l'abandon du modèle français d'Education nationale. L'Etat se recentre sur l'Instruction : les programmes, les diplômes, les enseignants. Le reste, la logistique, a vocation à être décentralisé ou privatisé. Cette loi, déjà adoptée le 15 novembre au Sénat, sera proposée au vote des députés dès janvier 2004. Elle décide notamment du transfert aux collectivités locales des personnels ouvriers et médicaux, de certains personnels administratifs, et des missions qu'ils assument. Sa rédaction permet même d'aller beaucoup plus loin dans l'abandon par l'Etat de la logistique de l'Education nationale.

- Le budget de l'Etat pour 2004, déjà voté et promulgué, anticipe l'abandon par l'Etat de l'administration du système éducatif. Il décide de la suppression de 1100 emplois de personnels administratifs. Cette coupe sombre s'accompagne officiellement d'une « stratégie ministérielle de réforme », qui consiste à traquer dans chaque service ou établissement, les missions qui font doublons, qui peuvent être privatisées ou décentralisées. Ainsi, ce budget amorce un recul sans précédent du service public.

- Les personnels ATOSS ne sauraient donc cautionner ce débat dont les conclusions sont tirées avant même qu'il ait eu lieu,
- Ils témoignent de leur attachement au service public d'éducation et pensent que les missions qu'ils assurent sont, comme d'autres, indispensables au déroulement harmonieux de l'acte éducatif,
- Ils exigent qu'aucune décision les concernant (transfert aux collectivités, suppressions d'emplois et de missions) ne soit prise avant la remise au gouvernement du rapport de Monsieur Thélot,
- Ils demandent que l'animateur intègre cette intervention dans son rapport et l'en remercie.

## DECLARATION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS.

Mesdames, Messieurs,

Avant de commencer le débat, nous souhaitons vous faire part de notre réticence à participer à celui-ci car l'état des lieux du collège s'avère chaque année plus précaire. Bien entendu, ce ne sont que des problèmes matériels et quotidiens mais qu'il nous semble urgent de régler avant de se lancer dans un débat d'idées national.

Ainsi, nous vous informons que :

- l'infirmière, signalée absente depuis la rentrée, n'a toujours pas été remplacée.
- Les agents ATOS n'ont jamais travaillé à effectif complet depuis le début de l'année. Et là encore, ils n'ont pas été remplacés. (certains jours, 4 agents sur 10 sont absents)
- Les professeurs absents sur une durée de moins de 15 jours ne sont là non plus toujours pas remplacés. Quant à ceux qui sont absents plus de 15 jours, ils sont parfois remplacés mais la plupart du temps par des vacataires (non formés) puisque le Ministère de l'Education Nationale a décidé de supprimer les titulaires remplaçants, jugés trop coûteux.

Par ailleurs, si nous décidons de prendre la parole aujourd'hui par cette lettre, c'est parce que pendant les grèves et suite à celles-ci, nous n'avons toujours pas été écoutés. Ainsi, la loi sur la décentralisation des personnels médicaux et sociaux est passée par un amendement au Sénat.

Enfin, il ne nous a pas échappé que des questions imposées par la Commission Thélot étaient quelque peu orientées et privilégiaient de ce fait certaines solutions au détriment des autres, induisant par là-même un certain type de réponses. (Ex : décentralisation et renforcement de l'autonomie des établissements)

Ne serions-nous pas en train de passer à côté de la vraie question, à savoir : quelle est la place et le rôle de l'école dans la société ?

---

### **Trois priorités pour l'École (une phrase par priorité)**

**1** Alléger les programmes et les mettre en cohérence sur la durée du cursus scolaire (école primaire, collège, lycée)

**2** Fixer des objectifs moins ambitieux, adaptés à chacun, en favorisant l'aide méthodologique et le soutien aux élèves par l'aménagement de modules dans l'emploi du temps.

**3** Valoriser le sens de l'effort et le travail dans quelque domaine que ce soit